



## Tournoi de Talant

### REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBad sous la responsabilité du Juge-arbitre.

**ARTICLE 1** - Le tournoi est autorisé par la ligue de Bourgogne-Franche Comté de Badminton (LBFCBad) et la FFBad.  
N° d'autorisation : en cours

**ARTICLE 2** - Toute participation au tournoi implique l'adoption pleine et entière du présent règlement. Le juge-arbitre, Gilles PRADEL, a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

**ARTICLE 3** - Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBad ayant un classement de **NC à R4**  
Il se déroulera au gymnase Marie-Thérèse EYQUEM - 2, Chemin des Aiges - 21400 TALANT.  
Tout participant doit être en règle avec la Fédération Française de Badminton et être en possession de sa licence compétition.

**ARTICLE 4** - Les tableaux seront organisés par tranche de **CPPH en date du 1<sup>er</sup> juin 2018**.

**Les matches de doubles et de simple seront disputés en poules si possible avec 1 ou 2 sortants.**

Dans un tableau seront regroupés les joueurs ou les paires selon leur cote FFBad : Les X meilleures: tableau 1/ les X suivants: tableau 2 et ainsi de suite jusqu'à épuisement des inscriptions.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les tableaux en fonction du nombre de participants afin de permettre à chaque joueur de disputer le plus de matchs possibles.

**ARTICLE 5** - Un joueur peut s'inscrire sur 2 tableaux selon la règle suivante :

**Samedi : Simple OU mixte      Dimanche : Double**

**Il n'est donc pas possible de s'inscrire sur un tableau de simple ET un tableau de mixte.**

**ARTICLE 6** - Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, par ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements).

**ARTICLE 7** - Les têtes de série seront désignées par les organisateurs et le Juge-Arbitre au CPPH sur Poona au 1<sup>er</sup> juin 2018.

**ARTICLE 8** - Les organisateurs en accord avec le juge-Arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

**ARTICLE 9** - L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier. Cependant les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.

**ARTICLE 10** - Les joueurs devant quitter le gymnase pourront le faire après accord du Juge-Arbitre. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le Juge-Arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. A défaut, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.

**ARTICLE 11** - Le nombre de joueurs est limité aux 200 premières inscriptions.

**ARTICLE 12** - Les frais d'inscription sont de **12 euros pour 1 tableau** et **17 euros pour 2 tableaux**.

**ARTICLE 13** - Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement. Elle devra être envoyée à l'adresse : Jean-Philippe TOLBIAC – 12 Rue Olivier MESSIAEN – 21000 DIJON et le chèque libellé à l'ordre du TBC.  
La date limite d'inscription est fixée au **1<sup>er</sup> juin 2018**. Le tirage au sort aura lieu le weekend des **9 et 10 juin 2018**.

Les droits d'inscription passé le délai de la date limite d'inscription sont remboursés en cas d'empêchement du

joueur et en cas de force majeure sur présentation d'un certificat médical ou attestation de travail. Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort, avant ou pendant la compétition devra envoyer un justificatif dans les 5 jours après la compétition à la ligue de Bourgogne-Franche Comté de Badminton (LBFCBad) par mail à [cra@lbfcbad.fr](mailto:cra@lbfcbad.fr) ou par courrier : Ligue Bourgogne Franche-Comté de Badminton 4, impasse Jean PERRIN 21300 CHENÔVE Tel/fax : 03 80 43 51 66 sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (tournoi et interclubs). Merci de noter votre nom et nom de la compétition au dos du justificatif.

**ARTICLE 14** - Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBad, est exigée sur les terrains.

**ARTICLE 15** - Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum deux raquettes, boisson, serviette...).

**ARTICLE 16** - Les joueurs bénéficient d'un arrêt de jeu dans chaque set à 11 points (durée max 60 sec.) ou entre chaque set (durée max 120 sec.). Ils devront être obligatoirement de retour à 20s à la reprise du jeu sous peine d'être sanctionnés par le juge-arbitre du tournoi.

**ARTICLE 17** - Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation avec l'accord du Juge-Arbitre. Cependant, à tout moment, tout joueur pourra faire appel au Juge-Arbitre qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

**ARTICLE 18** - Les volants seront à la charge des joueurs. Les rencontres des tableaux NC et P se disputeront en volant plastique sauf si les 2 joueurs (ou paires de joueurs) sont d'accord pour jouer en volants plume. En cas de litige, le volant choisi sera celui en vente dans la salle : **TRINISPORT TR2** pour les volants plumes et **YONEX MAVIS 500** pour les volants plastiques.

**ARTICLE 19** - Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

**ARTICLE 20** - A l'appel de leur match sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes pour tester les volants et s'échauffer (le test des volants sera fait avant l'échauffement).

**ARTICLE 21** - Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé le délai de 5 minutes sera disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

**ARTICLE 22** - Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre les deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

**ARTICLE 23** - L'accès aux terrains est exclusivement réservé aux participants appelés à y jouer, au juge-arbitre et aux arbitres désignés par le comité d'organisation ainsi qu'aux membres de ce dernier. Egalement aux **2 personnes par joueur (ou paire de joueurs) habilitées à « coacher »**.

**ARTICLE 24** - Si le volant vient à toucher la structure de la salle, au service, il sera compté « let », la première fois puis « faute » ensuite. Durant l'échange, il sera compté « faute » dans tous les cas.

**ARTICLE 25** - L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

**ARTICLE 26** - Les participants et le public autorisent le Talant Badminton Club à reproduire et exploiter son image fixée dans le cadre de photographies ou vidéos durant le tournoi pour la promotion et la communication du club, sur son site internet, les réseaux sociaux et tout autre support matériel ou virtuel.

**ARTICLE 27** - Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.